Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/05/2023 à 15h27
Réference de l'AR : 010-200062107-20230414-CA20230414_76-DE
Affiché le 10/05/2023 ; Certifié exécutoire le 10/05/2023

Délibération du Conseil d'Administration CA20230414_76

Régie du SDDEA

Cité administrative des Vassaules
CS 23076 - 10012 TROYES CEDEX

Date de convocation :
07 04 2023

Date d'affichage :
07 04 2023

Nombre de membres : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres qui assistent à la séance : 17

Ayant pris part au vote :
26 dont 9 procurations

Résultat du vote :
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Avis du Bureau Syndical :
Favorable : 5
Défavorable : 0
Abstention : 0

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 04 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués se sont réunis en salle multi-activités des Vassaules, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Viart, Vice-Président de la Régie du SDDEA.

Sont présents :
Mmes et MM. VIART, HOMEHR, AUBRY, BOISSEAU, DRAGON, DUQUESNOY, FIGIEL, GROSJEAN, JACQUARD, JAY, LAMY, LE CORRE, MAILLAT, MAILLET, PACKO, POILVE, ZAJAC.

Sont excusés et donnent procuration :
M. JUILLET donne procuration à M. VIART
M. BRET donne procuration à M. JAY
Mme FINELLO donne procuration à M. AUBRY
M. GUNDALL donne procuration à M. GROSJEAN
M. HILTZER donne procuration à M. BOISSEAU
M. LEIX donne procuration à M. DUQUESNOY
Mme LEROY donne procuration à M. M. DUQUESNOY
M. MASURE donne procuration à M. MAILLET
M. PELOIS donne procuration à M. BOISSEAU

Sont Absents :
Mme et MM. BAILLY-BAZIN, BOULARD, GAUDY, GERMAIN, LANTHIEZ, MANDELLI, THOMAS.

Assiste également à la réunion :
M. GILLIS, Directeur Général de la Régie du SDDEA.

Secrétaire de séance :
M. Jay a été élu secrétaire de séance.

Au titre du Bureau Syndical hors membre du Conseil d'Administration y compris procurations :
MM. ANTOINE, BANACH, BOYER, BRIQUET, VIART.

OBJET DE LA DELIBERATION	Lancement de l'appel d'offres du marché de formations

Pièce-jointe *: Rapport de présentation de lancement d'appel d'offres*

Vu le Syndicat Mixte Ouvert de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux aquatiques et de la Démoustication (SDDEA), créé depuis le 1er juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;
Vu les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;
Vu la délibération n° 3 du Syndicat SDDEA en date du 2 juin 2016, portant création de la Régie du SDDEA ;
Vu les statuts de la Régie du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration n°CA20201022_4 du 22 octobre 2020 relative aux pouvoirs du Directeur Général de la Régie ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/05/2023 à 15h27
Réference de l'AR : 010-200062107-20230414-CA20230414_76-DE
Affiché le 10/05/2023 ; Certifié exécutoire le 10/05/2023

LE PRESIDENT EXPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Au regard de la réglementation en vigueur, le marché, objet de la présente délibération, a vocation à assurer la formation et/ou le recyclage des agents de la Régie du SDDEA sur différentes thématiques relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Ces formations et/ou recyclages recouvrent des parties théoriques et des parties pratiques et ont pour objectif de permettre à l'ensemble des agents concernés et selon leur métier, d'acquérir du savoir et du savoir-faire.

La procédure sera donc décomposée en 42 lots de la manière suivante :

Lots	Intitulés	Montant maximum contractuel HT (périodes de reconductions incluses)
1	Habilitation Electrique	25 000 €
2	Amiante sous-section 4	25 000 €
3	Manipulation extincteurs	20 000 €
4	Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux	10 000 €
5	Certificat d'Aptitude au Travail en Espace Confiné	100 000 €
6	Sauveteur Secouriste du Travail	25 000 €
7	Prévenir et agir face aux risques psychosociaux	15 000 €
8	CACES R482 Engins de chantier	50 000 €
9	CACES R490 Grues Auxiliaires	5 000 €
10	CACES R484 Ponts Roulants	5 000 €
11	CACES R485 Gerbeur à conducteur accompagnant	5 000 €
12	CACES R489 Chariots Automoteurs	5 000 €
13	Habilitation Chlore Gazeux	5 000 €
14	Formateur PRAP IBC	6 000 €
15	Acteurs PRAP IBC	20 000 €
16	Personne Ressource TMS PRO	5 000 €
17	Evacuation Incendie	5 000 €
18	Port du harnais/Travaux en hauteur	20 000 €
19	Habilitation électrique VEE, VEH : BOL, BCL	1 000 €
20	Permis tronçonneuse	15 000 €
21	Risques Canins	5 000 €
22	Marquage Piquetage	25 000 €
23	Addictions Alcool Drogues	5 000 €
24	Risques en tranchées	50 000 €
25	Echafaudage roulant	5 000 €
26	ATEX	5 000 €

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/05/2023 à 15h27
Réference de l'AR : 010-200062107-20230414-CA20230414_76-DE
Affiché le 10/05/2023 ; Certifié exécutoire le 10/05/2023

27	Formation CSE	10 000 €
28	Certibiocide	10 000 €
29	Port d'appareil de protection respiratoire	15 000 €
30	Utilisation d'outils coupants	25 000 €
31	Levage Elingage	25 000 €
32	Utilisation petit matériel tonte et débroussaillage	2 000 €
33	Risques chimiques	25 000 €
34	Risques plomb	25 000 €
35	Signalisation temporaire	25 000 €
36	Destruction de nids de guêpes, frelons, …	2 000 €
37	Vérificateur d'EPI contre les chutes de hauteur	2 000 €
38	Vérificateur d'accessoires de levage	2 000 €
39	Conduite de camion de type ampliroll	10 000 €
40	Utilisation d'une excavatrice aspiratrice de chantier	10 000 €
41	Formations diverses	25 000 €
42	E-learning	200 000 €
TOTAL		**875 000 €**

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2024. Il pourra être reconduit trois fois par période annuelle de douze mois.

Le rapport annexé précise les éléments particuliers de la procédure de mise en concurrence.

Une Commission d'appel d'offres se réunira en juin 2023 afin d'attribuer les marchés correspondants.

C'est dans ce contexte, qu'il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le lancement de l'appel d'offres de prestations de formations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Directeur Général de la Régie du SDDEA à procéder au lancement de la procédure d'appel d'offres de prestations de formations ;

- **DE DONNER** tout pouvoir au Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, notamment de nature conventionnelle, à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/05/2023 à 15h27
Réference de l'AR : 010-200062107-20230414-CA20230414_76-DE
Affiché le 10/05/2023 ; Certifié exécutoire le 10/05/2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.[i]

Pour extrait conforme,
Le Président de séance,
Pour le Président empêché

JEAN-MICHEL VIART
2023.05.10 15:14:02 +0200
Ref:20230502_151003_1-3-O
Signature numérique
le Vice-Président

Jean-Michel VIART

[i] *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne (R.421-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.*

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/05/2023 à 15h27
Réference de l'AR : 010-200062107-20230414-CA20230414_76-DE
Affiché le 10/05/2023 ; Certifié exécutoire le 10/05/2023

RAPPORT DE PRÉSENTATION

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES

FORMATIONS HYGIENE ET SECURITE

Conseil d'Administration
du 14 avril 2023

RÉGIE DU
SDDEA

PREAMBULE

Au regard de la réglementation en vigueur, le présent marché a vocation à assurer la formation et/ou le recyclage des agents de la Régie du SDDEA sur différentes thématiques relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Ces formations et/ou recyclages recouvrent des parties théoriques et des parties pratiques et ont pour objectif de permettre à l'ensemble des agents concernés et selon leur métier, d'acquérir du savoir et du savoir-faire.

PRESENTATION DE LA PROCEDURE/ MARCHE

PUBLICITE

- Date d'envoi de l'avis au BOAMP et au JOUE : fin avril 2023
- Organe et date de parution de l'avis :

  - BOAMP
  - JOUE
  - L'Est Eclair / Libération champagne

- Date de mise en ligne sur le profil acheteur « Xmarche » et de dépôt du dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation : fin avril 2023

PROCEDURE

☒ Appel d'offres ouvert
☐ Appel d'offre restreint

ALLOTISSEMENT

Par application de l'article L.2113-10 du CCP, les prestations sont alloties en **42 lots** traités en marchés séparés et définis comme suit :

Lots	Intitulés	Montant maximum contractuel HT (périodes de reconductions incluses)
1	Habilitation Electrique	25 000 €
2	Amiante sous-section 4	25 000 €
3	Manipulation extincteurs	20 000 €
4	Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux	10 000 €
5	Certificat d'Aptitude au Travail en Espace Confiné	100 000 €
6	Sauveteur Secouriste du Travail	25 000 €
7	Prévenir et agir face aux risques psychosociaux	15 000 €

8	CACES R482 Engins de chantier	50 000 €
9	CACES R490 Grues Auxiliaires	5 000 €
10	CACES R484 Ponts Roulants	5 000 €
11	CACES R485 Gerbeur à conducteur accompagnant	5 000 €
12	CACES R489 Chariots Automoteurs	5 000 €
13	Habilitation Chlore Gazeux	5 000 €
14	Formateur PRAP IBC	6 000 €
15	Acteurs PRAP IBC	20 000 €
16	Personne Ressource TMS PRO	5 000 €
17	Evacuation Incendie	5 000 €
18	Port du harnais/Travaux en hauteur	20 000 €
19	Habilitation électrique VEE, VEH : BOL, BCL	1 000 €
20	Permis tronçonneuse	15 000 €
21	Risques Canins	5 000 €
22	Marquage Piquetage	25 000 €
23	Addictions Alcool Drogues	5 000 €
24	Risques en tranchées	50 000 €
25	Echafaudage roulant	5 000 €
26	ATEX	5 000 €
27	Formation CSE	10 000 €
28	Certibiocide	10 000 €
29	Port d'appareil de protection respiratoire	15 000 €
30	Utilisation d'outils coupants	25 000 €
31	Levage Elingage	25 000 €
32	Utilisation petit matériel tonte et débroussaillage	2 000 €
33	Risques chimiques	25 000 €
34	Risques plomb	25 000 €
35	Signalisation temporaire	25 000 €
36	Destruction de nids de guêpes, frelons, …	2 000 €
37	Vérificateur d'EPI contre les chutes de hauteur	2 000 €
38	Vérificateur d'accessoires de levage	2 000 €

39	Conduite de camion de type ampliroll	10 000 €
40	Utilisation d'une excavatrice aspiratrice de chantier	10 000 €
41	Formations diverses	25 000 €
42	E-learning	200 000 €
TOTAL		**875 000 €**

TYPE DE MARCHE

☐ Ordinaire de travaux
☒ Accord-cadre à bons de commande : pour tous les lots, à l'exception du lot 41
☒ Accord-cadre à marchés subséquents : pour le lot 41

MONTANT MAXIMUM

Le montant maximum du besoin est de 875 000 euros hors taxes sur la durée totale du marché (reconductions incluses).

VARIANTE/ PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (OPTIONS)

☐ Les variantes sont autorisées
☒ Les variantes ne sont pas autorisées

☐ Des prestations supplémentaires éventuelles (options) sont requises
☒ Des prestations supplémentaires éventuelles (options) ne sont pas requises

DUREE DU MARCHE

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un (1) an à compter du 1er janvier 2024. Il pourra être reconduit trois (3) fois par période annuelle de douze (12) mois.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS

- Minimum 30 jours calendaires à compter de l'envoi par les services de l'Acheteur du projet de publicité aux organes de publicité.

RÉGIE DU
SDDEA

CRITERES D'ANALYSE DES CANDIDATURES

CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

1. Renseignements administratifs sur le candidat :

- Lettre de candidature (le DC1 joint aux documents de la consultation ou téléchargeable sur *http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat* et contenant :
  - l'identité du candidat, sa forme juridique (opérateur économique unique ou groupement d'opérateurs économiques avec désignation des membres et du mandataire) ;
  - le ou les lots auxquels le candidat souhaite soumissionner ;
  - une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment s'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L. 5212-11 du code du travail.

En cas de sous-traitance :

- Déclaration de sous-traitance (le DC4 joint aux documents de la consultation ou téléchargeable sur *http://www.economie.gouv.fr /daj/formulaires-declaration-du-candidat*
- Le candidat produit en plus de la déclaration sur l'honneur de son sous-traitant relative aux interdictions de soumissionner, les mêmes documents sur l'aptitude et les capacités de ce même sous-traitant que ceux qui lui sont exigés au présent article, hors DC1.

En application des articles R. 2193-1 et suivants du Code de la Commande Publique, le candidat peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché. La sous-traitance totale est interdite.

2. Renseignements sur l'aptitude et les capacités du candidat (à fournir un par lot)

- Déclaration du candidat (le DC2 joint aux documents de la consultation ou téléchargeable sur *http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-déclaration-du-candidat* avec en annexes ou dans la rédaction, les documents ou renseignements suivants conformément à l'arrêté 22 mars 2019 :

- **En ce qui concerne l'aptitude à exercer l'activité professionnelle :**
  - la copie de(s) certificat(s) de qualification(s) professionnelle(s) éventuelles suivants et tout autre moyen prouvant l'aptitude :

LOT	DESIGNATION QUALIFICATIONS
4	Certificat « centre d'examen par QCM pour la délivrance de l'attestation d'intervention à proximité des réseaux » reconnu par le Ministère de l'Environnement (MEEM)
5	Habilitation par le réseau « Maladie Risques Professionnels / INRS » à réaliser des formations CATEC selon la Recommandation INRS R472
6	Habilitation par le réseau « Assurance Maladie Risques Professionnels / INRS » à dispenser des formations SST
8	CACES R482 Engins de chantier : Certificat « Organismes testeurs pour la délivrance du CACES »
9	CACES R490 Grues Auxiliaires : Certificat « Organismes testeurs pour la délivrance du CACES »
10	CACES R484 Pont Roulants : Certificat « Organismes testeurs pour la délivrance du CACES »

11	CACES R485 Gerbeur à conducteur accompagnant : Certificat « Organismes testeurs pour la délivrance du CACES »
12	CACES R489 Chariots Automoteurs : Certificat « Organismes testeurs pour la délivrance du CACES »
14	PRAP IBC : Certificat de « formateur PRAP – industrie, BTP, commerce ».
15	Acteur PRAP IBC : Certificat INRS de « formateur PRAP – industrie, BTP, commerce ».
16	Certificat d'organisme de formation certifié TMS PRO par CARSAT/INRS
20	Accréditation Formation Permis Tronçonneuse
28	Attestation d'enregistrement de l'organisme au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

- **En ce qui concerne la capacité économique et financière :**
  - le chiffre d'affaires annuel moyen au cours des 3 dernières années ;
  - tout autre moyen prouvant la capacité du candidat à réaliser les prestations.

- **En ce qui concerne les capacités techniques et professionnelles :**
  - la liste des prestations similaires exécutés au cours des 5 dernières années (préciser le montant, la date d'achèvement et le lieu d'exécution) ;

En cas de groupement, l'ensemble de ces pièces et attestations doit être fourni par tous les membres du groupement.

En cas d'allotissement, le formulaire DC1 peut être commun à tous les lots (en revanche, la DC2 doit être transmise pour chaque lot). Toutefois, le candidat doit fournir chaque pièce de l'offre (article 11.1.2) pour chacun des lots.

EXAMEN DES CANDIDATURES

L'Acheteur se réserve le droit, en application de l'article R.2161-4 du CCP, de procéder à l'examen des offres avant les candidatures, selon les modalités précisées dans l'article cité ci-dessus.

En cas d'inversion des phases d'analyse des candidatures et des offres, l'Acheteur ne procède qu'à l'analyse de la candidature du seul titulaire pressenti. En application de l'article R.2144-3 du CCP, cette vérification s'effectue au plus tard avant l'attribution du marché public.

RÉGIE DU
SDDEA

CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES

CONTENU DES OFFRES

Lot n°1 à 40
- Acte d'engagement
- Proposition financière
- Mémoire technique

Lot n°41
- Acte d'engagement
- Détail quantitatif estimatif
- Mémoire technique
- Catalogue de formation du candidat

Lot n°42
- Acte d'engagement
- Bordereau de prix unitaires
- Décomposition du prix global et forfaitaire
- Mémoire technique
- Catalogue de fomation du candidat

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres pour l'accord-cadre sera effectué selon les critères suivants :

Pour le lot n°1

Rang	Critères	Mode de notation	Pondérations
1	Prix	• L'offre la moins-disante (Pm) obtient la note 40. • Les autres offres (P) obtiennent une note égale à 40 x Pm / P.	40 points
2	Outils et méthodes pédagogiques	• Pertinence des outils pédagogiques (description du matériel mis à disposition des stagiaires, ...) : 10 points • Pertinence des méthodes pédagogiques et du contenu de la formation (prise en compte des contraintes métiers des stagiaires, part entre théorie et pratique, ...) : 10 points	20 points
3	Formations annuelles	Nombre et fréquence de formations « inter-entreprises » annuelles	20 points
4	Equipe pédagogique	Qualité des moyens humains affectés à l'exécution du marché au regard des connaissances et expériences professionnelles des formateurs affectés à la formation	10 points
5	Document remis aux stagiaires valant carnet de prescription		10 points

RÉGIE DU
SDDEA

Pour les lots n°2,5,8,18

Rang	Critères	Mode de notation	Pondérations
1	Prix	• L'offre la moins-disante (Pm) obtient la note 40. • Les autres offres (P) obtiennent une note égale à 40 x Pm / P.	40 points
2	Formations annuelles	Nombre et fréquence de formations « inter-entreprises » annuelles	30 points
3	Outils et méthodes pédagogiques	• Pertinence des outils pédagogiques (description du matériel mis à disposition des stagiaires, ...) : 10 points • Pertinence des méthodes pédagogiques et du contenu de la formation (prise en compte des contraintes métiers des stagiaires, part entre théorie et pratique, ...) : 10 points	20 points
4	Document remis aux stagiaires		10 points

Pour le lot n°4

Rang	Critères	Mode de notation	Pondérations
1	Prix	• L'offre la moins-disante (Pm) obtient la note 40. • Les autres offres (P) obtiennent une note égale à 40 x Pm / P.	40 points
2	Formations annuelles	Nombre et fréquence de formations « inter-entreprises » annuelles	30 points
3	Méthodes pédagogiques	Pertinence des méthodes pédagogiques et du contenu de la formation (prise en compte des contraintes métiers des stagiaires, part entre théorie et pratique, ...)	10 points
4	Equipe pédagogique	Qualité des moyens humains affectés à l'exécution du marché au regard des connaissances et expériences professionnelles des formateurs affectés à la formation	10 points
5	Document remis aux stagiaires		10 points

Pour le lot n°17

Rang	Critères	Mode de notation	Pondérations
1	Prix	• L'offre la moins-disante (Pm) obtient la note 50. • Les autres offres (P) obtiennent une note égale à 50 x Pm / P.	50 points
2	Méthodes pédagogiques	Pertinence des méthodes pédagogiques et du contenu de la formation (prise en compte des contraintes métiers des stagiaires, part entre théorie et pratique, ...)	30 points
4	Document remis aux stagiaires et rapport remis à l'encadrement		20 points

Pour les lots n°16,27,28,33

Rang	Critères	Mode de notation	Pondérations
1	Prix	• L'offre la moins-disante (Pm) obtient la note 60. • Les autres offres (P) obtiennent une note égale à 60 x Pm / P.	60 points

2	Méthodes pédagogiques	Pertinence des méthodes pédagogiques et du contenu de la formation (prise en compte des contraintes métiers des stagiaires, part entre théorie et pratique, ...)	30 points
3	Document remis aux stagiaires		10 points

Pour les lots n°3,6,13,19,25,26,29,34,35,37,38

Rang	Critères	Mode de notation	Pondérations
1	Prix	• L'offre la moins-disante (Pm) obtient la note 60. • Les autres offres (P) obtiennent une note égale à 60 x Pm / P.	60 points
2	Outils et méthodes pédagogiques	• Pertinence des outils pédagogiques (description du matériel mis à disposition des stagiaires, ...) : 15 points • Pertinence des méthodes pédagogiques et du contenu de la formation (prise en compte des contraintes métiers des stagiaires, part entre théorie et pratique, ...) : 15 points	30 points
3	Document remis aux stagiaires		10 points

Pour les lots n°7,14,15

Rang	Critères	Mode de notation	Pondérations
1	Prix	• L'offre la moins-disante (Pm) obtient la note 40. • Les autres offres (P) obtiennent une note égale à 40 x Pm / P.	40 points
2	Equipe pédagogique	Qualité des moyens humains affectés à l'exécution du marché au regard des connaissances et expériences professionnelles des formateurs affectés à la formation	30 points
3	Méthodes pédagogiques	Pertinence des méthodes pédagogiques et du contenu de la formation (prise en compte des contraintes métiers des stagiaires, part entre théorie et pratique, ...)	20 points
4	Document remis aux stagiaires		10 points

Pour les lots n°9,10,11,12,20,21,22,23,24,30,31,32,36,39,40

Rang	Critères	Mode de notation	Pondérations
1	Prix	• L'offre la moins-disante (Pm) obtient la note 40. • Les autres offres (P) obtiennent une note égale à 40 x Pm / P.	40 points
2	Outils et méthodes pédagogiques	• Pertinence des outils pédagogiques (description du matériel mis à disposition des stagiaires, ...) : 15 points • Pertinence des méthodes pédagogiques et du contenu de la formation (prise en compte des contraintes métiers des stagiaires, part entre théorie et pratique, ...) : 15 points	30 points
3	Equipe pédagogique	Qualité des moyens humains affectés à l'exécution du marché au regard des connaissances et expériences professionnelles des formateurs affectés à la formation	20 points
4	Document remis aux stagiaires		10 points

RÉGIE DU
SDDEA

Pour le lot n°41 :

1. **Valeur technique (50 points)**
   - Pertinence des outils pédagogiques, des méthodes pédagogiques et du contenu de la formation (description du matériel mis à disposition des stagiaires, prise en compte des contraintes métiers des stagiaires, part entre théorie et pratique, ...) : sur 20 points,
   - Catalogue de formations : 20 points
   - Support(s) de formation et document(s) remis aux stagiaires : sur 10 points.

2. **Prix de l'offre (50 points)** apprécié sur la base du Détail Quantitatif Estimatif présentant les simulations pour les formations suivantes :
   - Montage, Démontage, Utilisation Echafaudage Fixe
   - Prévention des risques routiers

Pour le lot n°42 :

3. **Valeur technique (60 points)**
   - Ergonomie/facilité d'utilisation de la plateforme : 10 points
   - Catalogue de modules de formations : 20 points
   - Contenus des modules de formations, méthodes pédagogiques employées : 20 points
   - Document(s) ou outil(s) à destination des administrateurs : 5 points.
   - Document(s) à destination des stagiaires : 5 points.

4. **Prix de l'offre (40 points)** apprécié sur la base :
   - BPU : 20 points
     L'offre la moins-disante (Pm) obtient la note 20.
     Les autres offres (P) obtiennent une note égale à 20 x Pm / P.
   - DPGF : 20 points
     L'offre la moins-disante (Pm) obtient la note 20.
     Les autres offres (P) obtiennent une note égale à 20 x Pm / P.

RÉGIE DU
SDDEA

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

DATE DE REUNION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- Date de réunion de la CAO : fin juin 2023

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Membres convoqués avec voix délibérative

	Noms	Prénoms	Titulaires/Suppléants
	GILLIS	Stéphane	Président
1	GROSJEAN	Patrick	Titulaire
1bis	LEROY	Marie-Thérèse	Suppléant
2	LAMY	Michel	Titulaire
2bis	HILTZER	Thierry	Suppléant
3	JUILLET	Nicolas	Titulaire
4	LE CORRE	Marie	Titulaire
4bis	GERMAIN	Daniel	Suppléant
5	JACQUARD	Gilles	Titulaire
5bis	VIART	Jean-Michel	Suppléant

Membres invités avec voix consultative

Noms	Prénoms	Fonctions
CLIPET	Gilles	Payeur départemental de la Régie du SDDEA
		DIRECCTE

Membres désignés avec voix consultative

Noms	Prénoms	Fonctions
DABERT	Clément	DGA-CAJ (Directeur Général Adjoint)